



REGLEMENT PARTICULIER

2nd Tournoi JEUNES de simples du BASL

(Badminton Sainte-Luce-sur-Loire)

BENJAMINS – MINIMES – CADETS (Garçons et Filles)



Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2024

Halle des Sports de La Minais - 40 Rue Olympe de Gouges, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire



Le tournoi, autorisé par la FFBAD, la Ligue des Pays de la Loire et le Comité Départemental se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD, dans sa version applicable pour la saison 2023-2024. Il est sous le n° de dossier Poona : 2303548. Il respecte le cahier des charges des tournois jeunes dans le département (CD44). Les dispositions du RGC sont complétées par les dispositions du présent règlement.

Les Juges-Arbitres du tournoi sont **Valérie L'HOSTIS et Guillaume TANTET**, dont les décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

Séries et tableaux

Le tournoi se déroule à la Halle des Sports de La Minais (40 Rue Olympe de Gouges, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire) sur huit courts. Deux courts d'échauffement sont mis à disposition.

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, être en possession de sa licence 2023-2024 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.

Le tournoi est ouvert, sans limitation de classement, aux catégories **Benjamins, Minimes et Cadets (Garçons et Filles)**.

Les tableaux de **Simple Benjamins et Simple Minimes** auront lieu le **samedi 8 juin 2024 (de 12h à 21h)**.

Les tableaux de **Simple Cadets** auront lieu le **dimanche 9 juin 2024 (de 12h à 19h)**.

La compétition se déroulera en poules, puis, dans la mesure du possible, en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués préférentiellement de poules 4, avec 2 sortants par poule, ou poule unique.

Inscriptions – Tirage

Les inscriptions et le règlement se font exclusivement en ligne sur Badnet (aucune inscription ne sera possible par mail, courrier ou téléphone). La date limite d'inscription est fixée au **lundi 27 mai 2024**. Les droits d'engagements sont de **7€**.

La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.

Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire dans les catégories d'âge supérieur.

Les tableaux seront confectionnés le dimanche 2 juin 2024. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH à la date du jeudi 30 mai 2024. Les organisateurs, en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit d'annuler ou de regrouper certaines séries dans un même tableau en fonction du nombre d'inscrits.

Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Convocations – Heures des matchs - Forfaits

Une convocation est adressée via Badnet. Les joueurs et joueuses n'ayant pas reçu de convocation au mercredi 5 juin 2024 devront contacter le comité d'organisation du tournoi (gestionjeune.basl@gmail.com).

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, les Juges-Arbitres se réservent le droit de les modifier pour le bon déroulement de la compétition. Tout inscrit doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout participant non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par les Juges-Arbitres.

Tout participant désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux Juges-Arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose aux sanctions prévues dans le RGC.

Déroulé des matchs

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Les tenues des équipes des comités départementaux et des ligues sont interdites.

Les volants sont à la charge des participants. En cas de litige, le volant officiel est le YONEX AS10.

Le temps de préparation est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participant.es sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les participants appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts (2 maximum par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-Arbitres.

Tous les matchs seront en auto-arbitrage. Sur décision des Juges-Arbitres certains matchs pourront être scorés ou arbitrés.

Tout participant qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par les Juges-Arbitres un formulaire exposant les procédures et sanctions, selon le règlement disciplinaire fédéral. Seul le joueur ou la joueuse concerné est autorisé à poser une réclamation auprès des Juges-Arbitres.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son premier match.



Modalités pratiques

Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, journaux, réseaux sociaux Sans demande écrite et signée du participant, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image.

Les récompenses pour les finalistes seront remises en fin de tournoi, ou selon l'avancement en cours de tournoi, et sur décision commune des Juges-Arbitres du jour et de la table de marque.

Les règlements au bar seront possibles en espèces ou en carte bancaire.

Les personnes présentes sont priées de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Dispositions finales

Le présent règlement est affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.